

Les logos officiels pour les produits de montagne et d'alpage

Produit suisse
de **montagne**



Produit
suisse
d'**alpage**



Ordonnance du DEFR sur les signes officiels pour les produits de montagne et d'alpage SR 910.193



Ce logo certifie aux consommateurs que les produits ont été élaborés et transformés dans la **zone de montagne**, conformément à l'ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage » de la Confédération.



Produit
suisse
d'**alpage**



Ce logo certifie aux consommateurs que les produits ont été élaborés et transformés dans la **zone d'estivage**, conformément à l'ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage » de la Confédération.

Ordonnance "montagne" et "alpage" - Aires de production et de transformation
Produits d'alpage

 Région d'estivage



Consultez les ordonnances et téléchargez gratuitement
les logos en libre-accès sur:
www.blw.admin.ch/montagneetalpage



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG